

Environnement

Témoignages issus de l'enquête Dites-nous:

«Nous aimerions des espaces verts, des parcs pour que les enfants puissent jouer en toute sécurité».

«Le Bois du Joli Bois n'est plus accessible, car il s'agit d'un domaine militaire. Les jardins du Gouverneur ne sont pas accessibles aux Arlonais. C'est dommage».

«Les marais le long de l'ancienne chaussée romaine vers Vance ne sont pas mis en valeur. Il faudrait prévoir des espaces et/ou parcours sur caillebotis pour mettre en valeur ces espaces».

«Le manque de respect des espaces publics (petits déchets abandonnés : cornets de pâtes, serviettes en papiers, mégots de cigarette, gobelets en plastique, canettes, ...)»

Notre analyse :

Sous l'impulsion du groupe Ecolo, la Commune d'Arlon a adhéré, non sans mal, à la Convention des Maires. Cette initiative a été lancée en 2008, en Europe, par les pouvoirs locaux, via les Maires, qui se sont engagés à œuvrer ensemble pour réduire les émissions de CO₂ et lutter ainsi contre le réchauffement climatique. Continuer les efforts pour lutter contre les émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre en élaborant des plans d'action locaux compte parmi nos priorités.

Le manque d'espaces verts est une réalité criante sur Arlon. Notre objectif est de développer une politique d'environnement participative où le citoyen « individuel ou collectif » est acteur de cette politique.

En matière de gestion des déchets, à Arlon, si une famille avec plusieurs enfants produit la même quantité de déchets qu'un isolé (la famille fait donc de grands efforts pour produire peu de déchets), la famille paye plus que la personne isolée. Pour Ecolo +, cette tarification est injuste ! Et ne récompense pas le citoyen qui fait des efforts pour réduire ses quantités de déchets.

Le parc à conteneurs, situé route de Neufchâteau, est inaccessible pour les personnes sans moyen de locomotion, alors que l'ancien était accessible en bus. De plus, depuis cette législature, le CPAS n'assure plus ce service pour les personnes à mobilité réduite : ce n'est pas acceptable.

Il est nécessaire de développer les possibilités de réemploi et de réutilisation, ce qui manque actuellement sur Arlon.

Nos propositions :

- **Élaborer un PCDN** (Plan Communal de Développement de la Nature) avec une participation citoyenne forte et l'implication effective des associations environnementales et les associations œuvrant pour la conservation de la nature.
- Accentuer la **rénovation et l'isolation des bâtiments** et des logements communaux.
- **Concrétiser l'adhésion à la Convention des Maires** via la mise en place du comité de pilotage de la Convention.
- **Inciter les citoyens à rénover et mieux isoler** via l'octroi de primes communales complémentaires aux primes de la Région.

- Adopter un règlement communal qui **soutient l'agriculture locale et bio**, le circuit court et les produits locaux en :
 - Fournissant toutes les cantines scolaires en produits bio et locaux
 - Favorisant/créant un (des) restaurant(s) au centre-ville utilisant exclusivement des produits locaux
 - Renforçant la présence et la visibilité du marché bio du vendredi
- Amplifier, en ville et dans les villages, le **développement du maillage écologique** (maillage vert et maillage bleu) adéquat incluant des sites protégés ainsi des éléments ponctuels (mares, jardins naturels, toitures végétales, ...) ou linéaires (talus de chemin de fer, haies...) du paysage.
- **Préserver les espaces verts** et végétaliser d'autres espaces communs menacés comme la Sablière, le bois de l'Hydrion.
- **Préserver les zones aquatiques** (rivières et cours d'eau) en poursuivant l'implication de la Commune à travers les Contrats de Rivières.
- Continuer à participer au **challenge des villes fleuries**.
- Mettre le patrimoine naturel à l'honneur en **développant un tourisme vert ou éco-tourisme** orienté vers les villages et leurs ressources rurales et forestières naturelles avec, par exemple :
 - Le développement de chemins de randonnées pédestres, cyclables, etc.
 - La création d'un répertoire des sites naturels exceptionnels de la Commune
 - Le développement de l'infrastructure d'accueil et d'activités autour de ces sites
 - La création d'un parc naturel récréatif à l'Hydrion avec des activités de plein air pour public familial et/ou publics ciblés (jeunes, sportifs, etc.)
- Mettre en place un système qui **récompense les personnes qui produisent peu de déchets**, en réduisant substantiellement le coût de la redevance et en imputant le montant en question sur le coût des sacs. Ce système plus équitable a l'avantage de ne nécessiter aucun nouvel investissement ou changement dans les habitudes des citoyens.

- Engager la Commune dans la **lutte contre le suremballage** et favoriser les magasins vendant leurs produits en vrac afin de tendre vers une politique zéro déchets.
- **Renforcer la lutte contre les incivilités en matière des déchets** via des agents constatateurs, à savoir :
 - Les dépôts sauvages
 - Le non-respect du calendrier des collectes
 - L'incinération illégale
 - Les déjections canines, mégots de cigarettes, chewing-gums,...
- **Rendre le parc à conteneurs accessible** à toute personne sans moyen de locomotion via le TEC, qui vient d'implanter son dépôt à proximité, mais également en réinstaurant un **service de collecte du CPAS** ouvert à toute personne sans moyen de locomotion.
- **Développer une ressourcerie** pour donner une seconde vie à de nombreux biens (meubles, électroménagers, équipement ménager, ...).
- **Soutenir toute initiative individuelle et/ou collective qui lutte contre l'obsolescence programmée.**